

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 20 avril 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de procuration(s) : 1

Nombre votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Madame BOUYER Nadia, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : BOUYER Nadia, STOFFEL Claude, LOHUES Cathy, GUILLAUD Philippe, LE TUAL Fabien, BECHET Emmanuelle, DESCHAMPS Valérie, LIGEARD Isabelle, SAULNIER Marion, DESCHAMPS Anthony, NÉPOUX Alexandra, CLUSEAU Guillaume, BONNISSEAU Milica, BONNISSEAU Denis

Absent excusé : NICOLAS Xavier (donne pouvoir à BOUYER Nadia)

Secrétaire de séance : DESCHAMPS Valérie

Objet : Permis de démolir

2026/811-835

Le Permis de démolir, outre sa fonction d'outil de protection du patrimoine, permet d'assurer un suivi de l'évolution du bâti. Il est donc dans l'intérêt de la commune de soumettre à permis de démolir tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction sur son territoire.

Il permettra à la mairie d'être informée des projets des habitants, de pouvoir les rencontrer et de peut-être trouver d'autres solutions que la démolition. Il permettra aussi de tenir le cadastre à jour ; aujourd'hui de nombreux bâtiments démolis sont toujours existants sur ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'instaurer le dépôt d'un permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal à l'exception des démolitions définies par l'article R421-29 du code de l'urbanisme, dès l'opposabilité du PLUi-H,

- d'autoriser le maire ou son représentant agissant par délégation à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

DESCHAMPS Valérie
Secrétaire de séance



BOUYER Nadia
Maire

